



Effectif national :  
 464 individus en 2024

Effectif régional en PACA :  
 464 individus

## Tendances nationales nicheurs

Effectif	Court terme		Long terme	
	→	10 à 20 %	↘	-13 %
Répartition	↘	-5 %	↘	-13 %

Patrinat (2025).

## Distribution en PACA

En PACA, le Ganga cata est limité à la plaine de Crau. Il fréquente le coussoul, plaine steppique caillouteuse, mais aussi les marais situés entre la Crau et le Rhône, qui lui servent de points d'eau, indispensables à cette espèce.

## Description

Le Ganga cata a une allure générale rappelant le pigeon, notamment en vol. Le plumage du mâle est très coloré, avec un masque facial et une poitrine roux, un cou et un manteau verdâtres ponctués de taches claires. En vol, le dessous des ailes est marqué d'un contraste entre le centre blanc et les bords sombres. Les femelles et les jeunes présentent un plumage similaire au mâle mais moins coloré. En vol, il crie fréquemment.

## Écologie & principaux habitats

Le Ganga cata appartient à une famille peu connue des ornithologues. Son écologie reste mystérieuse du fait de la difficulté d'observation de cette espèce steppique. Il est monogame et la femelle dépose 2 à 3 œufs dans une simple dépression à même le sol. Les premières pontes sont observées en mai. Quelques heures après l'éclosion, les jeunes quittent le nid et sont volant à 5 semaines. Le succès reproducteur est très faible, ce qui est sûrement dû à l'action de prédateurs terrestres. La proportion de jeunes dans les regroupements postnuptiaux peut varier de 8% à plus de 30%. Pendant la reproduction, les adultes effectuent des allers-retours avec des zones humides voisines afin d'imbiber leurs plumes ventrales d'eau pour abreuver les poussins. En hiver, cette espèce peut se regrouper en grandes bandes et se nourrit dans les champs de luzerne.



## Habitats préférentiels

Minéraux	Herbeux	Arbustifs	Forestiers	Humides	Agricoles
	Coussouls de Crau, plaines steppique			Marais	Chaumes de blés, champs de luzerne

## Zones de protection spéciale où l'espèce est présente

Statut biologique	ZPS concernées
Nicheur certain	Crau (FR9310064)
Nicheur probable	Marais entre Crau et Grand Rhone (FR9312001)
Nicheur possible	/
Passage / hivernant	Camargue (FR9310019), Etangs entre Istres et Fos (FR9312015), Les Alpilles (FR9312013)

# Enjeu de conservation en région PACA

Espèce protégée*	
Liste rouge nationale	CR
Liste rouge régionale	CR

\* Statuts détaillés en annexe

## Risques

	Caractéristiques du projet	Sensibilité	Risques
Bruit	Bruit (engins motorisés, chantier...)	Toute l'année	Dérangement des colonies et des groupes hivernants
	Fréquentation humaine conséquente (bruit, piétinement...)	Reproduction	Risque de dérangement à proximité des sites de reproduction
Eaux	Modification des eaux souterraines (pompage, pollution...)		Risque peu important
	Modifications des eaux de surfaces (drainage, turbidité, curage, enrochement...)		Risque peu important
Sols	Terrassements (remblais, excavation, reprofilage, compactage, sous-solage...)	Toute l'année	Destruction d'habitats
	Fort artificialisation des sols (bétons, goudron...), bâtiments, parkings	Toute l'année	Destruction d'habitats
	Modification chimique des sols (épandage, boues, engrais...)		Risque peu important
	Excavation importante (>2m), carrière, tunnel	Toute l'année	Destruction d'habitats
Végétation	Changement drastique de couvert végétal (défrichement, plantation...)	Toute l'année	Destruction d'habitats notamment si fermeture du milieu (agriculture intensive, enrichissement)
Divers	Rejets (macro-déchets, lixiviats, poussières...)		Risque peu important
	Ouvrage hydraulique ou linéaire, avec ruptures de continuités écologiques	Toute l'année	Destruction d'habitats
	Mats, pylônes, câbles aériens, pales		Risque peu important
	Travaux en falaise		Risque peu important
	Éclairages nocturnes		Risque peu important
	Barrières, grillages => risque si peu perméable à la circulation des espèces	Toute l'année	Collisions et percussions

## Périodes de sensibilité

Saisons	Printemps			Été			Automne			Hiver		
Mois	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	01	02
Migration prénuptiale												
Reproduction												
Migration postnuptiale												
Hivernage												
Sédentaire												

Sensibilité: ■ forte ■ moyenne ■ faible

## Facteurs de vulnérabilité/ Menaces potentielles

- ▶ Espèce très rare : limitée à la Crau.
- ▶ Isolé génétiquement des populations espagnoles les plus proches (appauvrissement du pool génétique, dérive génétique).

## Principales pratiques susceptibles d'avoir des incidences

- ▶ Aménagements industriels en bordure de Crau qui grignote l'habitat favorable
- ▶ La déprise agro-pastorale entraînant la diminution de surfaces favorables à l'espèce

## Recommandations

La population de Ganga cata est très petite et semble se diriger vers l'extinction. Il est primordial de préserver les parcelles de coussouls restantes, qui constituent l'habitat exclusif de reproduction de cette espèce. Cela passe par le maintien de l'agro-pastoralisme, mais aussi par l'arrêt des aménagements industriels fréquents dans ce secteur. Des chantiers de réhabilitation du coussoul doivent également être entrepris dans des secteurs ayant historiquement accueilli cet habitat.

## Liens utiles

- DOCOB : [side.developpement-durable.gouv.fr](http://side.developpement-durable.gouv.fr)
- Fiches INPN : [inpn.mnhn.fr/site/natura2000/recherche](http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/recherche)
- Données naturalistes : [faune-paca.org](http://faune-paca.org) et [silene.eu](http://silene.eu)
- DREAL : [paca.developpement-durable.gouv.fr](http://paca.developpement-durable.gouv.fr)
- Bibliographie : Flitti A., Kabouche B., Kayser Y. & Olioso G. (2009). *Atlas des oiseaux nicheurs de PACA*. LPO PACA. Delachaux & Niestlé, 544 p. Wolff A. coord. (2012). *Plan national d'actions en faveur du Ganga cata et de l'Alouette calandre*. Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur - Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, 110 p. Patinat (coord.), 2025 - *Résultats synthétiques de l'évaluation des statuts et tendances des espèces d'oiseaux sauvages en France, période 2019-2024*. Rapportage article 12 envoyé à la Commission européenne, novembre 2025.